



TUN20001-10006

Marché de services

Appui à la mise en place du système de monitoring et évaluation et à la ligne de base du programme de lutte contre les VBG en Tunisie.

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 21 novembre 2023

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Appui à la mise en place du système de monitoring et évaluation et à la ligne de base du programme de lutte contre les VBG en Tunisie.	
REFERENCES ENABEL	TUN20001-10006

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de contact au sein d'Enabel durant la procédure	
NOM :	Loubna ZEROUALI
FONCTION :	Acheteuse Publique
E-MAIL :	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la procédure	
RÉCEPTION DES OFFRES :	<p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 21 novembre 2023.</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises. Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le 0666/94.15.62 pour vous assurer que votre email a bien été reçu sur la Mailbox procurement.</p>
DOCUMENTS À JOINDRE	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée et signée ;• Document prouvant que le soumissionnaire dispose bien d'un statut légal pour exercer son activité professionnelle (registre de commerce par exemple) ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;• Déclaration d'intégrité ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé ;• Fiche signalétique financière ;• Curriculum vitae du/de la consultant.e et de l'équipe d'appui.• Une note méthodologique détaillée reprenant la compréhension des termes de référence et de l'objectif de la mission, les différentes étapes de la mission et son organisation.

<p>ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX</p>	<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • L'assurance ; • Le transport et le déplacement à Tunis, • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application en Tunisie y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. • Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.
<p>ELÉMENTS NON INCLUS DANS LE PRIX</p>	<p>Enabel s'engage à rembourser au prestataire les frais de transport et de déplacement dans les 5 gouvernorats encourus pendant l'exécution du présent contrat. Le remboursement sera basé sur un tarif de 400 millimes de dinar par kilomètre parcouru et sera calculé en fonction des gouvernorats visités par le prestataire. Ce remboursement sera effectué après la soumission des relevés de kilométrage par le prestataire à la fin de chaque mission.</p>
<p>DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :</p>	<p>90 jours</p>

3 Exécution

<p>PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE</p>	
<p>NOM :</p>	<p>Virginie POUPENEY</p>
<p>FONCTION :</p>	<p>Intervention Manager VBG Enabel Tunisie</p>
<p>Données relatives à l'exécution</p>	

Lieu	Les services seront exécutés à Tunis, dans les 5 gouvernorats cibles du projet couvrant les régions du nord, du sud, du sud-ouest, du grand Tunis, et au domicile ou au bureau du prestataire.
Durée/ Période d'exécution	Le nombre de jours de travail de la mission est de 50 jours étalés sur un délai d'exécution de 3 mois à compter du lendemain de la date de la tenue de la réunion de cadrage.

4 Termes de références

TERMES DE REFERENCES POUR LA SÉLECTION DE PRESTATAIRE POUR L'APPUI À LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE MONITORING ET ÉVALUATION ET À LA LIGNE DE BASE DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES VBG EN TUNISIE

1. Présentation du projet

2.1 Informations générales

L'action « Lutte contre les violences basées sur le genre en Tunisie » s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale (PAIS) financé par l'UE et mené en partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales, les autres partenaires institutionnels, notamment le Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP), le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées et les OSC.

D'une durée de 43 mois, cette action est mise en œuvre par Enabel et par l'AECID en tant que Co-délégué, en partenariat avec le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées (MFFEPA). L'ambition de ce projet est que « *Plus de femmes et de filles, notamment les plus marginalisées et celles vivant dans des situations vulnérables, peuvent exercer leurs droits humains de mener une vie exempte de toutes formes de violences* ».

L'objectif est de fournir un appui technique et institutionnel aux institutions publiques et à la société civile tunisienne pour une approche intégrée et holistique dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans le sens le plus large (violence sous toutes ses formes - physique, morale, économique et sexuelle) via le renforcement des institutions de prise en charge de qualité des femmes victimes de violence, en coordination avec tous les services et secteurs concernés et via le soutien à la sensibilisation des acteurs publics et de la population pour l'adhésion aux normes et valeurs d'égalité de genre, de non-discrimination et de non-violence.

2.2 Les objectifs et les résultats du projet

La stratégie adoptée prévoit d'agir au niveau de la coordination et de la gouvernance de la coordination, de la coordination des services essentiels, des services essentiels et des normes sociales.

Elle repose sur les objectifs spécifiques (OS) et les résultats suivants :

Objectifs :

- OS 1 : La mise en œuvre de la législation, de la stratégie et des systèmes de coordination et de redevabilité pour prévenir et mettre fin à la VFG est renforcée.
- OS 2 : Toutes les femmes et les filles, victimes de VFF ont un meilleur accès aux services multisectoriels, essentiels et de qualité qui leur permettent de sortir du cycle de la violence.
- OS 3 : Les normes sociales, les attitudes et les comportements liés à l'égalité de genre, au niveau communautaire et individuel, évoluent afin de prévenir les VFF.

Résultats attendus :

- Résultat 1.1 : Le fonctionnement du cadre de coordination national et régional de lutte contre les VFG avec une participation effective de la société civile est plus performant
- Résultat 1.2: La collecte des données sur les VBG est renforcée pour une prise décision coordonnée et des réponses appropriées en matière de lutte contre les VBG
- Résultat 1.3 : Le dialogue multi-acteurs sur la politique sectorielle de lutte contre les VFF est soutenu pour une efficacité accrue de la lutte contre les VFF.
- Résultat 2.1 : Les services publics et les OSC assurent une prise en charge des FVV multidimensionnelle, coordonnée, efficace, homogène et adaptée au contexte
- Résultat 2.2 Les services des centres d'écoute et d'hébergement pour les FVV se sont améliorés et offrent une prise en charge holistique
- Résultat 3.1 : La production et la diffusion de connaissances sur le phénomène de violences et le travail sur la déconstruction des normes sociales est soutenue en partenariat avec la société civile et la recherche
- Résultat 3.2 : Les acteurs publics et les OSC ont de meilleures capacités en matière de prévention et sensibilisation contre les VBG
- Résultat 3.3 Les populations sensibilisées par le projet renforcent leur adhésion à l'égalité de genre et à la lutte contre les VBG.

Les groupes cibles :

Au niveau national :

- Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées (MFFEPA)
- Le CREDIF
- L'Observatoire National pour la Lutte contre les VEF
- Ministères de l'Intérieur, de la Santé, des Affaires Sociales, de la Justice, de l'Education, de l'Enseignement Supérieur, des Affaires Religieuses, de la Jeunesse, des finances,
- L'ONFP ;
- Injed
- Les Partenaires techniques et financiers ;
- Les universités et les centres de recherche universitaire.

Dans les 5 gouvernorats ciblés :

- Les entités déconcentrées relevant de ces ministères dans les 5 régions cibles ;
- Les OSC agissant dans le secteur et/ou gérant des centres d'écoute et/ou d'hébergement.

2. Objectifs et résultats de la prestation

3.1 Objet de la prestation

L'objectif global de cette prestation est de contribuer à la mise en place du système de monitoring, évaluation et apprentissage du projet et plus spécifiquement :

- *Etablir la situation de référence détaillée des indicateurs du projet ;*
- *Appuyer à la mise en place du système MEL et les outils de collecte des données.*

3.2 Les principales activités à mener

Résultat 1 : Appuyer la mise en place du Plan de monitoring, évaluation et apprentissage du projet (PMEA)

- Acquérir une compréhension de la pertinence des indicateurs de la matrice des indicateurs existants et proposer des modifications si nécessaire dans le cadre de suivi et d'évaluation mis à jour ;
- Fournir une définition détaillée des indicateurs décrivant qui sera chargée de collecter les données, la fréquence, etc.
- Fournir des informations sur l'état actuel de tous les indicateurs définis (valeurs de référence) de la matrice des indicateurs et identifier les cibles à atteindre ;
- Acquérir une compréhension de la faisabilité des objectifs des indicateurs définis dans le cadre logique et proposer des modifications si nécessaire dans un cadre de suivi et d'évaluation mis à jour ;
- Proposer des outils et des applications de collecte de données pour apprécier la satisfaction des parties prenantes, recueillir les bonnes pratiques et identifier les problèmes ;
- Proposer des activités d'apprentissage (manquantes) à inclure dans le plan d'action.

Résultat 2 : Collecter l'information de base nécessaire pour établir l'état de référence du projet.

Elle aura pour finalité de collecter les données primaires sur la situation avant l'intervention, afin de faciliter le suivi et l'évaluation du projet. Elle s'attachera à partir de la collecte des données primaires sur la situation pré intervention à modéliser une situation de départ précise, qui permettra de préciser et répondre aux activités et aux résultats du projet, en co-construction avec les partenaires et parties prenantes. Elle dressera un état des lieux initial pour pouvoir procéder à des analyses comparatives sur les effets du changement. Cette ligne de base fournira donc une évaluation systématique fondée sur des preuves de la validité et de la robustesse de la structure des résultats du projet et des informations fiables sur la situation de la population/collaboration ciblée avant le début du projet.

Il est attendu de :

- Collecter des données qui alimenteront les indicateurs ;
- Apprécier la contribution du projet à l'atteinte des objectifs fixés et aux changements projetés ;
- Analyser la dynamique sur les zones d'interventions, que ce soit au niveau de la qualité de la concertation, de la coordination que de la prise en charge des VBG par les services publics et la société civile ;
- Identifier les facteurs (risques et hypothèses) qui seraient susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs du projet.

La ligne de base permettra notamment de mesurer :

- Le développement et l'application des politiques de lutte contre les VBG ;
- Le degré de coordination entre les acteurs étatiques au niveau national et au niveau des 5 gouvernorats pilotes ;
- Perception du personnel des ministères et des prestataires de services sur leurs capacités ;
- Les moyens techniques et financiers mis à disposition des ministères pour lutte contre les VBG.
- La mesure par laquelle les données relatives à la violence sont utilisées dans la prise de décision ;
- La satisfaction des différentes parties prenantes du dialogue multi acteurs dans le domaine de la lutte contre les VBG ;
- Perception des OSC de leurs capacités de prévention et sensibilisation VBG ;
- Le degré de satisfaction des femmes survivantes de violence des services dans les 5 gouvernorats ciblés ;

- Perception des populations des VBG.

3. Cadre méthodologique

4.1 Méthodologie

Le prestataire proposera ses propres méthodes et techniques pour répondre à l'objectif de la mission et partagera avec les commanditaires les critères d'échantillonnages et l'échantillon finalement choisi. La méthodologie proposée devra combiner une collecte des données qualitatives et quantitatives à travers l'organisation de focus group, d'entrevues semi-dirigées ainsi que des entretiens avec des personnes ressources. Toutes les données collectées devront être ventilées par sexe, âge et échelles géographiques. Une revue de littérature/documentaire permettra par ailleurs de recueillir des données secondaires pertinentes concernant les zones d'intervention, les thématiques d'interventions et dynamiques territoriales.

Une approche transformative de genre sera rigoureusement appliquée pour intégrer de manière plus complète la perspective de genre dans la conception de l'intervention ainsi que dans les mécanismes de suivi et d'évaluation, en mettant l'accent sur une prise de conscience renforcée de la dynamique de genre.

La méthodologie proposée devra être participative et inclusive et garantir la participation de toutes les principales parties prenantes. Dans la mesure du possible, les données obtenues devront être triangulées pour émettre des conclusions fondées sur une analyse approfondie. La préparation de la mission devra intégrer des entretiens avec toutes les parties prenantes du projet afin d'assurer la prise en compte de tous leurs besoins d'informations.

Au cours de la révision du PMEA, il est demandé de respecter dans toute la mesure du possible les consignes suivantes :

- Les indicateurs doivent être alignés avec les indicateurs du GAP III (Gender Action Plan) de l'UE et la stratégie nationale de lutte contre les VBG ;
- L'approche genre est prise en compte dans la conception des indicateurs, tous les indicateurs doivent être ventilé par sexe, par âge et échelle géographique ;
- Avoir au minimum un indicateur de « perception des changements » comme indicateur d'impact. L'indicateur peut être qualitatif ou quantitatif mais doit être conçu de manière participative ;
- Tout indicateur qualitatif doit pouvoir être « quantifié » et le prestataire doit préciser la méthodologie/feuille de route décrivant cette quantification (attribuer des scores selon les catégories ou autre) ;
- Eviter les indicateurs pour lesquels aucune valeur de base n'est disponible ;
- Les indicateurs doivent rester simples et facilement mesurables par les acteurs afin qu'ils puissent continuer à analyser leur évolution après la fin de l'intervention (pérennisation du système de suivi-évaluation et choix d'indicateurs SMART).

Etant donné que le système S&E doit contenir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs effectivement quantifiables/chiffrables, il est demandé au prestataire de vérifier l'existence et la « mesurabilité » des données choisies pour la conception des indicateurs afin de s'assurer que ces derniers puissent être effectivement quantifiables et mis à jour selon la fréquence déterminée.

4.2 Considérations éthiques

La/le prestataire devra respecter les droits des personnes interviewées en leur garantissant confidentialité et sécurité. La confidentialité des données personnelles seront respectées à tous points de vue. Plus spécifiquement, la/le prestataire ne devra pas partager les informations avec une personne extérieure à Enabel. Les données seront traitées de manière à ne pas pouvoir identifier les personnes. Ces données seront détruites à la fin du contrat de prestation.

La/le prestataire est tenu de respecter les normes éthiques de participation (sûre, volontaire, inclusive, appuyée par des adultes formés, responsable, respectueuse, adaptée, transparente et informative,

pertinente).

La/le prestataire doit s'assurer que le consentement éclairé de tous les participant.es (qu'elles/ils soient interrogés individuellement ou en groupe, etc.) soit obtenu à l'aide d'un formulaire de consentement. De plus, elle/il doit garantir la confidentialité des renseignements personnels ainsi que la protection de la vie privée, tout en assurant une sélection équitable et spécifique en fonction du genre des personnes ciblées. Toutes les personnes sollicitées seront libres de participer à l'étude et pourront s'en retirer en tout temps. Les données issues des entretiens, présentées lors des analyses collectives et dans les productions, seront traitées de manière à ne pas pouvoir identifier les personnes. Ces données seront détruites trois mois après l'enquête.

En ce qui concerne l'utilisation d'outils susceptibles de présenter des risques d'identification (comme des photos, des vidéos ou des enregistrements), il est impératif d'obtenir le consentement des participant.es. Cependant, même avec leur consentement, dans le cas des femmes victimes de violence, il est strictement interdit de les rendre visibles ou reconnaissables. La protection de leur identité et de leur dignité doit demeurer une priorité absolue, en accord avec les principes de sécurité et du respect des personnes concernées.

4.3 Modalités d'exécutions

La/le prestataire est sollicité.e de remettre une note méthodologique détaillée qui explicitera la compréhension qu'elle/il a des termes de référence et de l'objectif de la mission, en précisant les différentes étapes. Elle/il spécifiera également la façon dont elle/il prévoit l'exécution de chacune d'entre elles.

Enabel, en collaboration avec ses partenaires de l'AECID et du MFFEPA, mettront à la disposition du/ de la prestataire (qui sera retenu.e) les documents officiels du projet ainsi que toute autre documentation nécessaire.

Pour la collecte de données sur le terrain, la/le prestataire disposera de l'appui des 5 agents de terrain d'Enabel.

La/le prestataire contactera les différentes parties prenantes à la mission ainsi que les partenaires du projet et prendra contact avec toute personne dont elle/il jugera nécessaire la contribution à la réalisation de sa mission.

L'équipe du projet, et plus particulièrement l'Intervention officer MEL, facilitera la prise de contact, la planification et la réalisation des rencontres ou réunions.

La/le prestataire mettra tout son savoir-faire et toute l'expertise nécessaire à l'exécution des tâches qui lui seront attribuées, et ce conformément aux règles de l'art et aux usages du métier.

4. Description de la prestation

5.1 Planning de réalisation et durée de la mission

	ACTIVITÉS	Livrables	Total P/j
Démarrage	Réunion de démarrage avec l'équipe du projet pour garantir une compréhension commune des TDR et des résultats attendus de la mission	Rapport initial contenant un résumé de la revue documentaire, une révision de l'approche et de la méthodologie, la matrice de collecte des données, l'échantillonnage, les outils de collecte de données/ guides, le calendrier d'activité	8
	Revue documentaire		
	Elaboration du rapport de démarrage		
Collecte des données de base	Collecte et traitement des données de base	Rapport intermédiaire contenant : <ul style="list-style-type: none">▪ Résumé ;▪ Introduction ;	25

Appui mise en place PMEA	Elaboration des fiches d'indicateurs,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Version finale de la méthodologie ; ▪ Principales constatations tirées de l'analyse des données de départ relatives aux objectifs et résultats du projet ; ▪ Principales constatations relatives au Plan MEA ; ▪ Conclusions et recommandations ; ▪ Annexes : <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre logique actualisé avec la situation de référence et les cibles pour chaque indicateur ; - Les fiches d'indicateurs avec une définition, des précisions sur qui collecte les informations, la fréquence, avec quel support (formulaire...) et comment (note explicative), à qui l'information est transmise ; - Le plan de gestion des risques. 	5
	Mise à jour du cadre logique intégrant les données de bases et les cibles projetés		2
	Formulation du plan de gestion des risques		2
Rapport	Première version de l'étude de base	Un rapport final reprenant les observations du comité de suivi de l'étude ;	5
	Atelier de présentation et version finale du rapport		3
NOMBRE TOTAL DE JOURS			50

5.2 Livrables

La/le prestataire soumet après validation les livrables suivants :

- ✓ Rapport initial contenant un résumé de la revue documentaire, une révision de l'approche et de la méthodologie, la matrice de collecte des données, l'échantillonnage, les outils de collecte de données/ guides, le calendrier d'activité ;
- ✓ Rapport intermédiaire contenant ;
 - Résumé
 - Introduction ;
 - Version finale de la méthodologie ;
 - Principales constatations tirées de l'analyse des données de départ relatives aux objectifs et résultats du projet ;
 - Principales constatations relatives au Plan MEA ;
 - Conclusions et recommandations ;
 - Annexes :
 - Le cadre logique actualisé avec la situation de référence et les cibles pour chaque indicateur ;
 - Les fiches d'indicateurs avec une définition, des précisions sur qui collecte les informations, la fréquence, avec quel support (formulaire...) et comment (note explicative), à qui l'information est transmise ;
 - Le plan de gestion des risques.
- ✓ Un rapport final reprenant les observations du comité de suivi de l'étude

5. Profil recherché

La/le prestataire est appelé.e à avoir une équipe composée d'un.e consultant.e et une équipe d'appui

et d'accompagnement.

Premier profil : Expert.e spécialisé.e en système de suivi-évaluation avec de l'expérience dans les thématiques de l'égalité de genre et des VBG

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Doctorat, Master) dans l'une des spécialités suivantes : sciences politiques, économie, gestion, sciences sociales, anthropologie ;
- Une expérience minimale de 7 ans en matière d'élaboration et de mise en place de systèmes de suivi-évaluation, de préférence dans le cadre de projets de coopération internationale ;
- Avoir une connaissance et de l'expérience dans l'utilisation de l'outil « More Results » d'Enabel et des normes de l'UE ;
- Un atout pour cette prestation : avoir des compétences dans la conception et la mise en œuvre des enquêtes, d'es approches pédagogiques et participatives ;
- Une bonne expérience et une maîtrise de la théorie du changement ;
- Avoir une bonne connaissance de la lutte contre les VBG en Tunisie ;
- Avoir une expérience confirmée de formateur.trice ;
- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française.

Equipe d'appui (2) :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (licence) dans l'une des spécialités suivantes : sciences politiques, gestion, économie, sciences sociales, anthropologie ;
- Avoir de l'expérience de travail en Tunisie dans les enquêtes socio-économiques et culturelles et les approches pédagogiques et participatives ;
- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française et de l'arabe littéraire.

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV

de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes :

Pascal.vandeneynde@enabel.be et Virginie.poupeney@enabel.be

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

La facture doit être libellée en Dinar tunisien.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et chaque paiement sera effectué après réception des prestations.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai maximum de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations, conformément aux étapes suivantes :

Tranche 1 : Paiement du nombre de jours de travail prévu après réception et acceptation des livrables liés à la phase « Démarrage » ;

Tranche 2 : Paiement du nombre de jours de travail prévu après réception et acceptation des livrables liés à la phase « Collecte des données de base & Appui mise en place PMEA » ;

Tranche 3 : Paiement du nombre de jours de travail prévu après réception et acceptation des livrables liés à la phase « Rapport Final ».

5.8 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.9 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.10 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

5.11 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([pr-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires

des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

5.12 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaire d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ	MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE		
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE ²	AUTRE ³
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁵	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p>	<p>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</p> <p style="text-align: right;">PAYS</p>
<p>DATE</p>	<p>SIGNATURE</p>

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL ⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE		PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE		CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL ¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché TUN20001-10006, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dinar tunisien et toutes taxes comprises :

	ACTIVITÉS	Nombre de jour de travail	P.U en TND HT	Total en TND HT
Démarrage	Réunion de démarrage avec l'équipe du projet pour garantir une compréhension commune des TDR et des résultats attendus de la mission	8		
	Revue documentaire			
	Elaboration du rapport de démarrage			
Collecte des données de base	Collecte et traitement des données de base	25		
Appui mise en place PMEA	Elaboration des fiches d'indicateurs	5		
	Mise à jour du cadre logique intégrant les données de bases et les cibles projetés	2		
	Formulation du plan de gestion des risques	2		
Rapport	Première version de l'étude de base	5		
	Atelier de présentation et version finale du rapport	3		
Total en TND Hors TVA				
Taux TVA				
Montant TVA				
Total en TND toutes Taxes Comprises				

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**
 - 2° **corruption** ;
 - 3° **fraude** ;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf\(enabel.be\)](#) ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud policy fr final.pdf\(enabel.be\)](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat

antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutiront à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIÈRE		
INTITULE (1)		
ADRESSE		
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL
PAYS		
CONTACT		
TELEPHONE		TELEFAX
E - MAIL		
<u>BANQUE (2)</u>		
NOM DE LA BANQUE		
ADRESSE (DE L'AGENCE)		
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL
PAYS		
NUMERO DE COMPTE		
IBAN (3)		
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION
REMARQUES:		

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU
COMPTE (Obligatoire)**

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.